



©AFP Général - Mardi 26 Février 2008 - 10:49 - Heure Paris
(664 mots)

France-environnement-municipales-eau-concurrence-UE

Municipales: le prix de l'eau ravive le débat sur sa gestion publique ou privée

PARIS, 26 fév 2008 (AFP) - La hausse du prix de l'eau, dûe à l'inflation selon les professionnels ou à une surfacturation selon les consommateurs, a ravivé le débat sur sa gestion, publique ou privée, lors de la campagne des élections municipales.

En constante progression depuis 2005, le prix de l'eau a augmenté l'année dernière de 3,2%, à 3 euros le mètre cube en moyenne, en raison de l'inflation, selon la fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E), qui rassemble les grands groupes.

Mais pour l'association de consommateurs UFC-Que Choisir l'eau est surfacturée dans de nombreuses agglomérations, selon une étude publiée fin octobre dans laquelle l'association épingle également les "bénéfices faramineux" de Veolia et Suez et prône un retour de la gestion de l'eau en régie publique.

Les services de l'eau potable sont assurés à 69% par trois groupes privés, Veolia (39%), Suez (19%) et la Saur (11%), en "délégation", à 28% par des opérateurs publics (collectivités locales), en "régies", et à 3% par des PME.

Le traitement des eaux usées (assainissement) est assuré à 54% par les trois mêmes groupes et à 45% par des opérateurs publics.

L'UFC décernait la palme de la surfacturation au syndicat des eaux d'Ile-de-France (Sedif), qui représente 144 communes et dont une partie des compétences est déléguée à Veolia.

La FP2E avait dénoncé de "graves erreurs" et des "inepties" dans l'étude et le Sedif, dont le contrat se termine en 2011, avait estimé qu'il s'agissait d'"une vision étroite et orientée du service public de l'eau".

Lundi, l'UFC est revenue à la charge en se félicitant que plusieurs collectivités locales aient "ouvert leurs comptes" depuis octobre, et en accusant la FP2E "d'opacité" sur les comptes des entreprises.

A Paris, le candidat et maire PS Bertrand Delanoë a promis de confier à un "opérateur public unique" la gestion de l'eau, dans le but de "stabiliser" son prix.

L'eau de Paris est produite et transportée par l'organisme public Eau de Paris (SEM de la ville), mais distribuée par Veolia et Suez, dont les contrats se terminent en 2009 et 2011.

A Rennes, cette question a empêché la formation d'une liste commune PS/Verts, les Verts prônant une remunicipalisation de la gestion de

l'eau, alors que le maire PS Edmond Hervé a renouvelé en 2004 une délégation à Veolia.

Le prix de l'eau fait aussi l'objet de passes d'armes entre les collectivités locales et les groupes privés.

Quelques jours après la publication de l'étude de l'UFC, Veolia avait donné son accord à la communauté urbaine de Lyon pour baisser de 16% le prix de l'eau, dans le cadre de la révision du contrat d'eau potable.

La communauté urbaine de Bordeaux ferraille actuellement avec la Lyonnaise des Eaux (Suez), à propos du service d'assainissement. La Cub a baissé sa rémunération estimant que Suez "n'assume plus le risque lié au séchage des boues" après le traitement de l'eau.

Dans Les Landes, la FP2E a attaqué le conseil général, présidé par le PS Henri Emmanuelli, à propos d'une aide qui privilégie les régies publiques, mais le conseil a finalement obtenu gain de cause devant le Conseil d'Etat.

Pour tenter d'aplanir ces différences d'approches, le gouvernement prévoit de créer un Observatoire national "du prix, de la qualité et de la performance des services d'eau et d'assainissement" et d'élaborer des "indicateurs" de l'eau.

bur-are/ros/bfr

Tous droits réservés : ©AFP Général

A54E30C07AB04F07902A09127D00D19F26D4BC0063B092717ED1AF8